



«La clôture autour de la cour doit mesurer au moins 8 m de hauteur et être surmontée d'un fil barbelé. Prévoir des mesures d'obstruction visuelle autour de la cour pour ne pas que l'on puisse voir dans la cour à partir de l'extérieur».



«Les barres de fer externes doivent être conçues de façon à les rendre le moins en évidence possible pour le public extérieur, tout en maintenant l'efficacité de leur raison d'être».



«Toutes les fenêtres doivent être dotées de barres de fer externes pour décourager et empêcher les évasions».



stopponslaprison.info